



Accès humanitaire à Gaza : situation alarmante et obstruction de l'aide par Israël

- **HUMANITARIAN ACCESS SNAPSHOT 7** - 10 octobre au 13 novembre 2024

Contexte : Alors que les États-Unis affirment qu'Israël a pris des mesures importantes pour répondre aux préoccupations américaines concernant la situation humanitaire à Gaza suite à la [lettre](#) du 13 octobre dernier, les ONG rapportent que les faits sur le terrain révèlent une réalité différente. Ce dernier mois l'accès humanitaire a atteint son niveau le plus bas.

Dans le [snapshot 7](#), Médecins du Monde et 28 autres ONG font état de faits marquants concernant l'obstruction de leurs opérations humanitaires entre le 10 octobre et le 13 novembre:

- **Dans le gouvernorat de Gaza Nord**, Israël a bloqué les tentatives des organisations humanitaires de fournir de l'aide aux civils assiégés. Les ONG palestiniennes partenaires d'Islamic Relief, War Child, Oxfam, CARE, MdM, MECA et IRC ont dû suspendre leurs opérations de sauvetage dans des zones telles que Beit Lahia et Jabalia en raison de l'assaut militaire israélien. Au moins sept organisations ont signalé que leurs mouvements ont été refusés, ce qui a eu un impact sur l'acheminement de l'eau et de l'aide vitale.
- **L'entrée de l'aide dans la bande de Gaza reste entravée**, 10 ONG faisant état de retards considérables dans l'acheminement de leurs cargaisons dans la bande de Gaza. Certaines organisations n'ont pas pu faire entrer leur aide après plus de 10 mois d'attente à la frontière.
- **Les attaques contre les travailleurs humanitaires se poursuivent**, les frappes aériennes israéliennes ayant tué au moins 20 travailleurs humanitaires d'organisations palestiniennes et internationales. Le 7 novembre, une équipe WASH de Solidarités International a essuyé des tirs de ce qu'elle a perçu comme un quadcopter, alors qu'elle se rendait sur un site à Nuseirat pour fournir de l'eau.
- **Les ordres israéliens de déplacement forcé et les restrictions de mouvement** ont également interrompu les activités clés de nombreuses organisations dans le sud de la bande de Gaza. 3 ONG ont signalé la suspension de leurs activités en raison des ordres de déplacement dans le sud, y compris un centre de soins de santé primaire soutenu par MdM. 7 ONG ont signalé que leurs demandes de déplacement ont été soit refusées par

les autorités israéliennes (y compris à l'intérieur de la « zone humanitaire » désignée par Israël), soit annulées en raison de l'insécurité des zones opérationnelles, du manque de carburant ou de la destruction des infrastructures routières.

En tant que puissance occupante, Israël a l'obligation d'assurer la fourniture adéquate de nourriture, de fournitures médicales, d'abris et d'autres fournitures essentielles à la survie de la population civile. Non seulement les autorités israéliennes manquent à cette obligation, mais elles entravent le travail de sauvetage des acteurs humanitaires qui s'efforcent d'assurer la survie et de répondre aux besoins fondamentaux de la population civile palestinienne.

En tant que signataires de la Quatrième Convention de Genève, les Etats tiers sont tenus d'en assurer le respect (article 1). Pour ce faire, la Suisse doit :

- **Prendre des mesures concrètes pour assurer un cessez-le-feu immédiat et permanent, y compris l'arrêt immédiat du [transfert d'armes](#), de pièces et de munitions aux parties qui risquent de violer le droit international humanitaire.**
- **Rejeter la décision israélienne du 28 octobre sur l'interdiction de l'UNRWA, exiger l'annulation immédiate des deux [lois](#) et insister sur le respect du mandat de l'UNRWA.**